UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS 4242-20	LA RENAISSANCE EN EUROPE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

VANHAELEN, MAUDE	Cliquez ici	vanhaelen.maude@uqam.ca	Cliquez ici
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Le cours aura lieu tous les mardis, de 14h à 17h, au local R-R150
Je suis disponible pour vous rencontrer sur rendez-vous

TABLE DES MATIÈRES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations – Pondération 5
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 8
6.1 Modalités de participation au cours 8
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 8
6.3 Modalités de remise des travaux 8
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 8
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 8
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 8
7 Bibliographie - Médiagraphie 9
7.1 Documentation obligatoire 9
7.2 Documentation complémentaire 9
8 Références 11
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 11
8.2 Document et Informations additionnelles 12
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 13
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 14
8.5 Compétences 15

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours se propose de faire l'analyse de divers aspects qui définissent la civilisation de la Renaissance en abordant les XVe et XVIe siècles dans leurs dimensions politique, sociale, économique, esthétique, culturelle, intellectuelle et religieuse. Le cours veut mettre en évidence les grandes innovations de la Renaissance mais souhaite également souligner ses filiations avec le Moyen Âge ainsi qu'avec d'autres civilisations non-européennes et ainsi questionner la période tant en terme de rupture qu'en terme de continuité. Une place importante sera accordée à la question de voir comment l'étude du passé nous permet d'interroger la pertinence de nos présupposés modernes.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours est un cours facultatif de deuxième niveau. Dans le programme du baccalauréat en histoire, ce cours fait suite au cours d'Introduction à l'histoire de l'Europe moderne (HIS 2250) et s'insère parmi les autres cours d'analyse de la période moderne européenne. Il a pour objectifs d'approfondir les connaissances acquises dans ce champ spatio-temporel et de familiariser les étudiants.es aux diverses interprétations historiographiques propres à la Renaissance et aux grands problèmes de la période. Au terme de ce cours, les étudiants et étudiantes devraient être en mesure de maîtriser la chronologie, les concepts et le vocabulaire spécifique à la période, de maîtriser une méthode de travail pour faire une lecture active, analytique et critique des textes et documents historiques et de formuler clairement des arguments historiques.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours se tiendra intégralement en présentiel tous les mardis de 14h à 17h dans le local R-R150. Le cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .PDF et lecteurs audio/vidéo), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne permettant l'accès au *Moodle* du cours et aux ressources qui y sont déposées.

L'organisation du cours repose essentiellement sur des exposés magistraux dont la plupart seront suivis d'un séminaire consacré à l'analyse de documents écrits ou iconographiques. La lecture et l'analyse de ces documents ont pour objectifs d'illustrer les problèmes abordés et de développer chez les étudiants et les étudiantes leur aptitude à l'analyse historique et de les familiariser avec différents types de sources de première main.

Les étudiants doivent lire les documents historiques la semaine qui précède le cours; ils seront accessibles chaque semaine sur la plateforme Moodle.

Une liste de lectures de sources secondaires (« lectures complémentaires ») sera également accessible chaque semaine sur Moodle. La lecture de ces sources secondaires n'est pas obligatoire pour la classe, mais est nécessaire pour la préparation de l'examen dans le sens qu'elle permettra aux étudiant.e.s de se familiariser plus en profondeur sur les thèmes abordés en cours. Aucune question d'examen ne portera directement sur ces sources bien que qu'elles pourraient porter sur des thèmes abordés dans ces sources (s'ils coïncident avec des thèmes vus en classe).

Ni les enseignements dispensés par la professeure en classe ni les discussions portant sur l'analyse de documents ne seront enregistrées. Les étudiant.e.s doivent donc prévoir d'être disponibles chaque semaine le mardi pour la totalité de la plage horaire prévue (14:00-17:00).

Les lectures préparatoires seront clairement indiquées sur la plateforme *Moodle*. La présentation Powerpoint utilisée dans le cadre du cours général sera déposée chaque semaine, après le cours, sur la plateforme *Moodle*, que les étudiant.e.s sont donc invité.e.s à consulter très régulièrement.

ÉVALUATIONS

Pour rencontrer les objectifs du cours, quatre évaluations sont proposées aux étudiants.es :

Exercice 1. Compte-rendu critique du livre de Alain Tallon, *L'Europe de la Renaissance*, 128p. (date de remise : 1er octobre 2024 à 23h59 au plus tard)

a) Objectifs : cet exercice vise à faire une lecture efficace et approfondie d'un court ouvrage de synthèse. Tout en renforçant la maîtrise de l'expression écrite et l'énonciation d'une critique fondée, cet exercice amènera les étudiants et les étudiantes à acquérir des connaissances et s'interroger sur la construction d'un argument historique et la cohérence d'un plan (critique interne).

b) Démarche : Les étudiants.es devront faire un compte-rendu critique du livre de Alain Tallon, *L'Europe de la Renaissance*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je?», 2006 (2021 pour la 3ème édition). Le compte-rendu exige une lecture très attentive de l'ouvrage. Il se divise en deux parties inégales : un résumé du texte (partie la plus longue) et une appréciation critique de ce texte. Le résumé présente et décrit les éléments fondamentaux du texte (sujet et problématique, objectifs, argumentation, conclusion). Attention, le résumé n'est pas un abrégé, c'est-à-dire qu'il ne se contente pas de raccourcir le texte, mais veut plutôt faire ressortir les idées principales. L'appréciation critique s'attache à évaluer la clarté et la cohérence, la logique de l'argumentation, et la perspective adoptée par l'auteur, c'est-à-dire le choix qu'a fait l'auteur de privilégier certains aspects plutôt que d'autres (y a-t-il des absences, des omissions?). Le travail devrait comporter au maximum 8 pages (double interligne).

c) Évaluation : cet exercice sera corrigé en fonction des critères suivants : respect de la démarche et des consignes; identification des idées principales du livre ; plan et arguments structurés ; critique fondée et étayée ; qualité de la langue écrite*.

L'exercice 1 sera pondéré à hauteur de 15% de la note totale de session de l'étudiant.e.

Exercice 2. Examen de mi-session (15 octobre 2024, 14h-17h)

a) Objectifs : L'examen de mi-session vise à évaluer l'assimilation régulière du cours et la bonne maîtrise des enseignements dispensés. Il permettra aussi de développer les capacités de synthèse des étudiants.es, leur esprit analytique et leur aptitude à construire un argument historique. L'examen n'a donc pas seulement pour but d'évaluer les connaissances acquises, mais veut également amener les étudiants.es à faire des liens intellectuels et conceptuels et leur permettre d'intégrer les connaissances.

b) Démarche : L'examen de mi-session portera sur l'ensemble des thématiques étudiées en cours jusqu'à la date de l'évaluation (15 octobre 2024). Les notes de cours, les présentations Powerpoint et le programme de lecture permettront aux étudiants.es de préparer cet examen. Les étudiants.es devront travailler sur 6 questions qui seront divulguées deux semaines avant l'examen. Lors de l'examen, 3 questions seront choisies par le professeur, et les étudiants.es devront répondre à 2 d'entre elles. Les réponses (longueur : 2 à 3 pages manuscrites pour chacune des deux réponses) prendront la forme d'un développement organisé, comportant une brève introduction et conclusion. L'examen, d'une durée de 3h, devra être effectué le 15 octobre 2024, en classe et « à la main » (cahier d'examen), et sera remis directement à la professeure à l'issue des 3h. Pendant l'examen, les étudiant.e.s ne pourront avoir accès à aucune ressource autre que celles fournies dans le sujet d'examen et des outils de base pour la langue française (grammaire française et dictionnaire orthographique, c'est-à-dire n'incluant pas de définitions, sous format « papier » exclusivement).

Attention : les notes prises en vue de la préparation des questions ne seront pas autorisées non plus ; un effort de mémorisation est donc nécessaire !

c) Évaluation : les critères de correction seront : respect des consignes, liens avec la matière du cours, exactitude dans l'énonciation des concepts et des détails, pertinence des exemples, arguments construits et étayés; qualité de la langue*.

L'examen de mi-session sera pondéré à hauteur de 30% de la note totale de session de l'étudiant.e.

Exercice 3. Commentaire de document (date de remise : 12 novembre 2024 à 23h59 au plus tard)

a) Objectifs : cet exercice a pour objectif de mettre les étudiants.es en contact avec un texte de la Renaissance et les amener à en faire une lecture analytique et contextualisée. La lecture et l'analyse de ce texte leur permettront d'approfondir un des aspects de la civilisation de l'époque. Le texte sera un court passage d'une œuvre littéraire ou documentaire, qui sera présenté aux étudiant.e.s **le lundi 22 octobre 2024 au plus tard.**

b) Démarche : les étudiants devront analyser de façon critique le texte choisi et le remettre dans son contexte historique et culturel. Pour ce faire, ils devront 1. Effectuer une recherche d'informations nécessaires à l'analyse (nature, auteur, lieu de production, destinataire, contexte d'écriture et des évènements relatés), 2. Faire une lecture approfondie et critique du texte (selon la méthode utilisée en classe pour la lecture des textes) et 3. Présenter ces deux volets informations sous forme de synthèse structurée, qui présente une analyse critique et contextualisée du texte, d'une longueur de 7 pages environ (interligne double).

c) Évaluation : l'exercice sera corrigé en fonction des critères suivants : respect de la démarche et des consignes ; plan et arguments structurés ; analyse cohérente et documentée ; qualité de la langue écrite*.

Les consignes pour cet exercice seront fournies aux étudiant.e.s avant la semaine de lecture

L'exercice 3 sera pondéré à hauteur de 20% de la note totale de session de l'étudiant.e.

Exercice 4. Examen final (10 décembre 2024, 14h-17h)

a) Objectifs : la session se termine par un examen portant sur la matière vue entre le 15 octobre 2024 et le 10 décembre 2024. Cet exercice vise à développer les capacités de synthèse des étudiants.es, leur esprit analytique et leur aptitude à construire un argument historique. L'examen n'a donc pas seulement pour but d'évaluer les connaissances acquises, mais veut également permettre aux étudiants.es de faire des liens intellectuels et conceptuels et de leur permettre d'intégrer les connaissances.

b) Démarche : Les notes de cours, les présentations Powerpoint et le programme de lecture permettront aux étudiants.es de préparer cet examen. Les étudiants.es devront travailler 6 questions qui seront divulguées **deux semaines avant l'examen**. Lors de l'examen, 3 questions seront choisies par la professeure et les étudiants.es devront répondre à 2 d'entre elles. Les réponses (longueur : 2 à 3 pages manuscrites pour chacune des réponses) prendront la forme d'un développement organisé, comportant une brève introduction et conclusion. L'examen, d'une durée de 3h, devra être effectué le 10 décembre 2024, en classe et « à la main » (cahier d'examen), et sera remis directement à la professeure à l'issue des 3h. Pendant l'examen, les étudiant.e.s ne pourront avoir accès à aucune ressource autre que celles fournies dans le sujet d'examen et des outils de base pour la langue française (grammaire française et dictionnaire orthographique, c'est-à-dire n'incluant pas de définitions, sous format « papier » exclusivement).

Attention : les notes prises en vue de la préparation des questions ne seront pas autorisées non plus ; un effort de mémorisation est donc nécessaire !

c) Évaluation : les critères de correction seront : respect des consignes, liens avec la matière du cours, exactitude dans l'énonciation des concepts et des détails, pertinence des exemples, arguments construits et étayés; qualité de la langue*.

L'examen final sera pondéré à hauteur de 35% de la note totale de session de l'étudiant.e.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
EXERCICE 1. COMPTE-RENDU CRITIQUE	**15%**	**1er octobre 2024, 23h59**
EXERCICE 2. EXAMEN DE MI-SESSION	**30%**	**15 octobre 2024, 14h-17h**
EXERCICE 3. COMMENTAIRE DE TEXTE OU DOCUMENT	**20%**	**16 novembre 2024, 23h59**
EXERCICE 4. EXAMEN FINAL	**35%**	**10 décembre 2024, 14h-17h**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	3 septembre	**Introduction : Les grands événements de la Renaissance** Activité : Ligne du Temps À NOTER : Discussion de l'entente d'évaluation	—
2	10 septembre	**La « Renaissance », période historique ou concept culturel?** Activité : Lecture de texte (Flavio Biondo, extrait de *Rome illustrée*) À NOTER : Mise au vote de l'entente d'évaluation	**- Flavio Biondo, extrait de *Rome illustrée*)** [JOUANNA, A. « La notion de Renaissance : réflexion sur un paradoxe historiographique», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, nº 49, 4bis, 2002, p. 5-16].
3	17 septembre	**La « Renaissance » est-elle réellement un phénomène « européen » ?** Activité : Lecture comparative de textes (Marsile Ficin, *Lettre à Paul de Middelburg* et Matteo Ricci, Extrait des Mémoires)	- **Marsile Ficin, *Lettre à Paul de Middelburg*** **-Matteo Ricci, Extrait des Mémoires** -[MCNEILL, W. H. « Histoire mondiale: L'essor et le déclin de l'Occident », *Le Débat*, nº 154, 2009, p. 90-108. -GOODY, J. *Le vol de l'histoire : Comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde,* (Paris, Éditions Gallimard, 2010, traduction de la version anglaise, *The Theft of History*, 2006), chapitre VIII].
4	24 septembre	**Humanisme I** **Pétrarque, père de l'humanisme ou l'avènement d'une nouvelle conscience historique** Activité : Lecture de texte (Pétrarque, *Lettre à Sénèque*)	- **Pétrarque, *Lettre à Sénèque*** -[REVEST, C. « La naissance de l'humanisme comme mouvement au tournant du XVe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2013/3, p. 665-696].
5	1er octobre	**Humanisme II** **Le rêve de l'humanisme : un nouveau programme éducatif pour devenir « plus humain »** Activité : Lecture de texte (Leonardo Bruni, *Lettre à Strozzi*) À NOTER : REMISE DU COMPTE-RENDU DE LIVRE À 23h59	-**Leonardo Bruni, *Lettre à Niccolò Strozzi*** ***(https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03191471/document)*, pp. 121-125.** **À noter** : communication de la liste des questions à préparer pour l'examen de mi-session

6	8 octobre	**L'univers politique : princes, mécénat, et souveraineté** Activité : Lecture de texte (Machiavel, extraits du *Prince*), chapitre XVIII « De quelle façon les princes doivent garder leur foi » (e-book (traduction de 2018) à la bibliothèque de l'UQAM) Temps de questions-réponses pour la préparation de l'examen de mi-session	- **Machiavel, extraits du *Prince*** -[BOLARD, L. «Pour sa gloire et sa postérité. Remarques sur la souveraineté princière dans l'Italie du XVe siècle », *Le Moyen Âge*, vol. 3, t. CIX, 2003, p. 545-561. -E. KUSHNER (éd.), *L'époque de la Renaissance (1400–1600). Tome II: La nouvelle culture (1480–1520)*, chapitres II.1 ('Le renouveau du pouvoir') et II.3 ('Les théoriciens politiques')]
7	15 octobre	EXAMEN DE MI-SESSION	
8	22 octobre	SEMAINE DE LECTURE À NOTER : le vendredi 18 octobre il sera communiqué aux étudiant.e.s le document historique sur lequel est basé l'exercice d'évaluation no 3.	Préparer le commentaire de document (Exercice d'évaluation 3)
9	29 octobre	**Les femmes à la Renaissance** Les femmes ont-elles connu une Renaissance ? Humanistes, prophétesses et sorcières Activité : Lecture de textes (Extraits du *Marteau des sorcières* et de lettres d'Isotta Nogarola)	- **Extraits du *Marteau des sorcières* et de lettres d'Isotta Nogarola** -[KELLY, J. « Les femmes ont-elles connu une Renaissance ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 36, 2019, [en ligne] -GODINEAU, D. *Les femmes dans la France moderne*, XVIe-XVIIIe siècle, 2015, Chapitre 1].
10	5 novembre	**Les crises religieuses** **Humanisme chrétien, Réforme et Contre-réforme** Activité : Lecture de texte (Érasme, extraits de l'*Eloge de la folie*)	- **Érasme, extraits de l'*Eloge de la folie*** -[E. KUSHNER (éd.), *L'époque de la Renaissance (1400–1600). Tome II: La nouvelle culture (1480–1520)*, chapitres IX.1 ('Les rêves d'une église rénovée') et V.3 ('Expressions artistiques et littéraires. Présence de la folie') [lisez ces deux chapitres dans cet ordre]
11	12 novembre	**Expansion, Conquêtes, Servitude** Le concept de "guerre juste" Justifier la conquête par la religion Activité : Lecture de textes **(**Bulle papale de 1493: https://mjp.univ-perp.fr/traites/1493bulle.htm; Bartolomé de las Casas, *Très brève relation sur la destruction des Indes*, Chapitre 1) À NOTER : REMISE DU COMMENTAIRE DE DOCUMENT A 23h59	- **Bulle papale de 1493: https://mjp.univ-perp.fr/traites/1493bulle.htm; Bartolomé de las Casas, *Très brève relation sur la destruction des Indes*, Chapitre 1** [GOMEZ, T. *L'Invention de l'Amérique. Mythes et réalités de la Conquête*, Paris, Flammarion, 1992, p. 111-131].
12	19 novembre	**Les savoirs** Les universités et les académies La redécouverte de Platon La diffusion de l'écrit À NOTER : ÉVALUATION DU COURS www.evaluation.uqam.ca	-**KUSHNER, E. (éd.).** ***L'époque de la Renaissance (1400–1600). Tome I: L'avènement de l'esprit nouveau (1400-1480)*** **IV.3 ('La nouvelle philosophie et ses courants').**
13	26 novembre	**L'Astrologie comme mode de représentation du monde et de l'homme** Activité : Lecture de texte (Marsile Ficin, *Lettre à Paul of Middlebourg*)	- **Marsile Ficin, *Lettre à Paul of Middlebourg*** -[POMPEO FARACOVI, O. « L'homme et le cosmos à la Renaissance: 'Le ciel en nous' dans une lettre de Marsile Ficin », *Diogène*, 207, 2004, p. 64-71 [en ligne]] **À noter** : communication de la liste des questions à préparer pour l'examen final

14	3 décembre	**L'Art à la Renaissance, entre imitation et parodie** Activité : Lecture de textes (Pline l'Ancien; Virgile, *Énéide* II 201-227; Jacques Sadolet [Jacopo Sadoleto], *Sur la statue du Laocoon* Temps de questions-réponses pour la préparation de l'examen final	-**consulter une image de la statue du Laocoon (https://fr.wikipedia.org/wiki/Laocoon)** **-Pline l'Ancien; Virgile, *Énéide* II 201-227; Jacques Sadolet [Jacopo Sadoleto], *Sur la statue du Laocoon*** -[M. Pigeaud, « La découverte du Laocoon et le poème de Jacques Sadolet », *Helmantica.* 46, 1995, p. 463-483].
15	10 décembre	EXAMEN FINAL	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Ce cours sera dispensé **intégralement en présentiel.** La disponibilité des participant.e.s pour la totalité de la plage horaire prévue pour le cours (les mardis de 14h à 17h) est requise. Les étudiant.e.s doivent assister au cours magistral, participer activement aux activités qui suivent le cours magistral, et effectuer les lectures obligatoires avant chaque cours et autres activités prévues. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs. **L'étudiant.e qui s'absente à une évaluation (examen ou exercice) peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par la professeure, et sur présentation d'un justificatif : dans la mesure du possible, veuillez aviser rapidement, et à l'avance en cas d'absence prévue, l'enseignante par courriel.**

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, les travaux remis en retard seront pénalises de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Afin d'encourager l'implication des étudiant.e.s jusqu'à la fin de la session, la pénalité de retard maximum n'excèdera toutefois pas 40% de la note du devoir avant pondération. Pour ce cours, les travaux devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .dot. : **aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée**. Enfin, l'exercice d'évaluation n°1 ne pourra plus être remis après le 21/10/12 ; l'exercice d'évaluation n°3 après le 2/12/22. Les **examens** sont remis à la professeure directement à l'issue de l'évaluation. On se reportera à la section 3.1. *Formule pédagogique* pour plus d'informations à ce sujet.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corriges seront remis via l'espace de dépôt correspondant sur *Moodle*. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour l'enseignement HIS 4242-40, est fixé au **19 novembre 2024**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

L'ouvrage de Alain Tallon, *L'Europe de la Renaissance*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je?», 2006 (2021 pour la 3ème édition) est disponible à la Coop de l'UQAM, à la bibliothèque de l'UQAM (format papier et en ligne) et sous forme de fichier PDF sur Moodle.

Les lectures préparatoires obligatoires et/ou d'approfondissement de chaque séance seront communiquées en début de session via Moodle.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

I. SOURCES ET DOCUMENTS HISTORIQUES (SOURCES PRIMAIRES) :

La plupart des cours magistraux seront suivis d'une séance de discussion et d'analyse critique de textes et documents historiques, en préparation à l'exercice d'évaluation 3. Tous les sources et documents historiques furent originellement écrits en latin ou en italien; nous les lirons en traduction française.

1. Flavio Biondo, extrait de *Rome illustrée* (scan fourni sur Moodle)
2. 2.Marsile Ficin, *Lettre à Paul de Middelburg* (scan fourni sur Moodle)
3. Matteo Ricci, Extrait de ses *Mémoires* (traduction française: https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2008_num_152_3_92332, pp. 1102-1103).
4. Pétrarque, *Lettre à Sénèque* dans *Lettres Familières* XXIV, 5 (traduction française: https://lesbelleslettresblog.com/2015/06/30/a-seneque-une-lettre-de-petrarque/)
5. Leonardo Bruni, *Lettre à Strozzi*, dans *Lettres familières* VI, 9(traduction française: https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03191471/document, pp. 121-125).
6. Machiavel, *Le Prince*, chapitre XVIII (traduction française: https://abracadabrapdf.net/file/Le_Prince.pdf)
7. Heinrich Istitoris et Jakob Sprenger, *Le Marteau des sorcières* (*Malleus Maleficarum*), traduction française par Armand Danet, Grenoble, J. Millon, 1990, extraits (UQAM BF 1565 I5714 1990)
8. Érasme, *Eloge de la folie*, extraits (traduction française: https://clio-texte.clionautes.org/erasme-extraits-de-l-eloge-de-la-folie.html)
9. Bulle papale *Inter caetera* de 1493 (traduction française:https://mjp.univ-perp.fr/traites/1493bulle.htm)
10. Bartolomé de las Casas, extraits (scan sur Moodle)
11. Pline l'Ancien, extraits (scan sur Moodle)
12. Virgile, *Énéide* II 201-227 (scan sur Moodle)
13. Jacques Sadolet (Jacopo Sadoleto), *Sur la statue du Laocoon* (scan sur Moodle)

II. ÉTUDES MODERNES (SOURCES SECONDAIRES) :

- JOUANNA, A. « La notion de Renaissance : réflexion sur un paradoxe historiographique», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, nº 49, 4bis, 2002, p. 5-16. [https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2002-5-page-5.htm]
- L. BOLARD, «Pour sa gloire et sa postérité. Remarques sur la souveraineté princière dans l'Italie du XVe siècle », *Le Moyen Âge*, vol. 3, t. CIX, 2003, p. 545-561 [https://www.cairn.info/revue-le-moyen-age-2003-3-page-545.htm]
- MCNEILL, W. H. « Histoire mondiale: L'essor et le déclin de l'Occident », *Le Débat*, nº 154, 2009, p. 90-108 [http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/deba_154_00901.pdf]
- GOODY, J. *Le vol de l'histoire : Comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde,* (Paris, Éditions Gallimard, 2010, traduction de la version anglaise, *The Theft of History*, 2006), chapitre VIII.
- KELLY, J. « Les femmes ont-elles connu une Renaissance ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 36, 2019, [https://journals.openedition.org/traces/9684]

- GODINEAU, D. *Les femmes dans la France moderne*, XVIe-XVIIIe siècle, 2015, Chapitre 1.
- KUSHNER, E. (éd.), *L'époque de la Renaissance (1400–1600).* Tome I, Budapest, Akadémiai kiadó, 1988 [UQAM PN 703 E66 [V1]
- KUSHNER, E. (éd.), *L'époque de la Renaissance (1400–1600).* Tome II, Budapest, Akadémiai kiadó, 2000.
- GOMEZ, T. *L'Invention de l'Amérique. Mythes et réalités de la Conquête*, Paris, Flammarion, 1992, p. 111-131.
- POMPEO FARACOVI, O. « L'homme et le cosmos à la Renaissance: 'Le ciel en nous' dans une lettre de Marsile Ficin », *Diogène*, 207, 2004, p. 64-71 [https://www.cairn.info/revue-diogene-2004-3-page-64.htm]
- PIGEAUD, M. « La découverte du Laocoon et le poème de Jacques Sadolet », *Helmantica.* 46, 1995, p. 463-483 [https://summa.upsa.es/high.raw?id=0000003464&name=00000001.original.pdf]
- LAZARD, M. *Images littéraires de la femme à la Renaissance*, Paris, PUF, 1985 [https://voixdefemmes.hypotheses.org/files/2017/07/Madeleine-Lazard-Images-littéraires-de-la-femme-à-la-Renaissance-EXTRAITS-CHOISIS.pdf]
- LAZARD, M. *Les Avenues de Fémynie. Les femmes et la Renaissance (Nouvelles Etudes Historiques)*, Paris, Fayard, 2001 [https://voixdefemmes.hypotheses.org/files/2017/07/Les-Avenues-de-Fémynie-Les-femmes-et-la-Renaissance-Nouvelles-Etudes-Historiques-French-Edition_nodrm.pdf]
- REVEST, C. « La naissance de l'humanisme comme mouvement au tournant du XVe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2013/3, p. 665-696 [https://www.cairn.info/revue-annales-2013-3-page-665.htm]
- SNYDER, P. « Le *Marteau des sorcières* (1486) : pour en finir avec le « temps de la femme » », dans É. Viennot (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes » : discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1750 aux lendemains de la Révolution*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2013, p. 65-78 [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/19043/snyder_patrick_marteau_des_sorcieres.pdf?sequence=5&isAllowed=y]
- CAMERLYNCK, E. « Féminité et Sorcellerie Chez Les Théoriciens de La Démonologie à La Fin Du Moyen Age: Étude Du 'Malleus Maleficarum.' », *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, vol. 7, no. 1, 1983, p. 13-25 [https://jps.library.utoronto.ca/index.php/renref/article/view/12358/9225]

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.